

AFFAIRE N° 24.- Marché de gré à gré d'un montant de 2.465.645 Fcs CFA à passer avec la Société U.M.A.B. à Saint-Denis pour la fourniture de mobilier scolaire.

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la Société U.M.A.B. à Saint-Denis, un marché de gré à gré d'un montant de 2.465.645 (DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE CINQ MILLE SIX CENT QUARANTE CINQ) Fcs CFA pour la fourniture de mobilier scolaire destiné aux différentes écoles de la Ville de Saint-Denis.

La dépense correspondante est imputable au Chapitre 903, article 214 du Budget Primitif de 1970.

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé le 1<sup>er</sup> juin 1970

P. le Préfet, Le Secrétaire  
Général.

Signé : Pls. Kessler  
Pour copie certifiée conforme  
le D<sup>re</sup> des affaires  
Financières.

Signé : Cls. Vergeureau